



ARGUMENTAIRE

INITIATIVE POPULAIRE FÉDÉRALE
POUR UNE INTERDICTION DU FINANCEMENT
DES PRODUCTEURS DE MATÉRIEL DE GUERRE

Alliance pour une interdiction du commerce de guerre
www.commercedeguerre.ch, initiative@kriegsgeschaefte.ch

CONTENT

Remarques préliminaires concernant l'argumentaire	3
L'essentiel en bref	4
Etat des lieux	5
Guerres et conflits armés	5
L'industrie de l'armement	5
Le financement de l'industrie de l'armement	5
La place financière suisse	7
Bases juridiques	8
Bases juridiques au niveau international	8
Bases juridiques en Suisse	8
Les affaires liées à la guerre en Suisse	9
Les grandes banques	9
Les plus petites banques et banques cantonales	9
La Banque nationale suisse (BNS)	10
Les caisses de pension	10
Assurances	10
Autres acteurs	10
Conséquences du commerce de guerre	10
La chaîne du commerce de guerre	10
Exemples	11
Le rôle de la Suisse	12
Bons offices	12
La Suisse en tant qu'Etat dépositaire des Conventions de Genève	13
La neutralité suisse	13
Sustainable Development Goals	13
L'initiative	13
But de l'initiative	13
La teneur de l'initiative	14
Explications	15
La mise en œuvre de l'initiative	17
Arguments	19
L'initiative lutte contre les causes des déplacements forcés	19
L'initiative est une contribution à un monde plus pacifique	19
L'initiative protège la neutralité de la Suisse	19
L'initiative renforce une politique de sécurité et une politique étrangère crédibles	19
L'initiative nous donne un droit de codécision sur la richesse nationale	19
Sources	20

REMARQUES PRÉLIMINAIRES CONCERNANT L'ARGUMENTAIRE

Le présent argumentaire explique la nécessité, l'intention, le contenu et les conséquences de l'initiative populaire fédérale « Pour une interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre ». L'initiative a été lancée par « L'alliance pour une interdiction du commerce de guerre », qui regroupe divers partis politiques, des organisations non gouvernementales et des représentant-e-s de la société civile.

Le langage épïcène n'est utilisé que lorsqu'il est question de personnes ou de groupes de personnes physiques. En ce qui concerne les personnes morales telles que les entreprises ou les sociétés, nous ne procédons à aucune adaptation liée au genre.

L'ESSENTIEL EN BREF

Les guerres et les conflits armés sévissent dans différentes parties du monde. Beaucoup de ces conflits se perdent dans le flot médiatique qui nous submerge et nous fait oublier les violences quotidiennes qui les accompagnent. Nous comprenons qu'ils existent en voyant les reportages quotidiens sur les mouvements migratoires et en prenant connaissance du chiffre d'affaires des industries de l'armement.

De quelle manière la Suisse soutient-elle ces guerres et ces conflits? Elle n'est impliquée de manière directe dans aucun conflit et elle contribue à des solutions politiques en proposant ses bons offices. La Suisse alimente néanmoins un bon nombre de conflits armés dans le monde. En 2015, l'on recensait 50 conflits armés dans lesquels plus de 97 000 personnes ont trouvé la mort.¹ Les armes utilisées sont fabriquées par des industries de l'armement internationales. Elles sont soit vendues aux parties en conflit, soit elles parviennent dans les zones de conflit par des voies détournées. La valeur du matériel de guerre vendu dans le monde chaque année s'élève à plus de 370 milliards de dollars. Statistiquement, le nombre d'armes exportées est très difficile à évaluer et est très certainement supérieur aux chiffres annoncés. De plus, l'on ne connaît pas les chiffres chinois d'exportation.² L'industrie de l'armement tire profit du fait que des personnes s'entretuent. Elle n'a donc aucun intérêt à une résolution pacifique des conflits.

Pour que les armes puissent être utilisées en guerre, il faut d'abord financer leur production. C'est là que la Suisse joue un rôle central. Les entreprises de l'armement dépendent de fonds tiers qu'elles lèvent sur les marchés financiers sous la forme de capitalactions, d'obligations ou de capitaux étrangers à court terme. La Suisse est l'une des places financières les plus grandes et importantes du monde. Elle a géré plus de 6 567 milliards de francs.³ L'argent qui parvient à l'industrie de l'armement à travers la place financière suisse nous rend complices des entreprises qui tirent leurs profits des victimes de la guerre. La Suisse en tant que pays neutre et État dépositaire des Conventions de Genève ne peut pas se permettre une telle politique de maximisation des profits aux dépens de vies humaines.

Avec son initiative, la coalition « Pour l'interdiction du commerce de guerre » veut empêcher les acteurs financiers suisses d'investir dans l'industrie de l'armement. L'argent suisse ne devrait plus être utilisé pour le financement du matériel de guerre et ainsi soutenir les guerres dans le monde entier.

ETAT DES LIEUX

GUERRES ET CONFLITS ARMÉS

La guerre n'est en aucun cas une solution. Les guerres détruisent les sociétés, les cultures et l'économie et frappent en premier lieu la population civile. Durant la guerre en Irak, l'une des plus grandes guerres du 21^{ème} siècle, les victimes civiles sont beaucoup plus nombreuses que chez les soldats. De plus, cette guerre a eu des conséquences fatales: la montée d'organisations fondamentalistes (« Etat islamique »), la poursuite de la « guerre contre le terrorisme » et le prolongement d'autres guerres comme la guerre civile en Syrie.

L'INDUSTRIE DE L'ARMEMENT

La Suisse qui vante volontiers sa qualité de pays neutre, occupe la quatorzième place dans le classement peu recommandable des pays exportateurs d'armes.⁴ En comparaison avec l'année précédente, les exportations suisses de matériel de guerre ont légèrement diminué. Les exportations se situent toutefois encore à un niveau supérieur à celui de la fin de la guerre froide. Si l'on compare les chiffres per capita, la Suisse se classe parmi les cinq plus gros exportateurs mondiaux de matériel de guerre. En 2015 et 2016, avec un budget de 114 USD par habitant, la Suisse se situait donc à une honteuse 3ème place derrière la Russie et Israël.⁵

L'exportation de matériel de guerre n'est pourtant qu'une face de cette sanglante médaille: la place financière suisse est la principale source d'argent de l'industrie de l'armement. Les producteurs de matériel de guerre profitent de l'insécurité globale et ont un intérêt évident à la poursuite des guerres et des conflits armés dans le monde entier. Plusieurs grandes entreprises en profitent à double titre. En plus des armes qu'elles produisent, elles vendent aussi des dispositifs de contrôle et de surveillance des frontières employés pour bloquer les réfugiés qui fuient leur pays en guerre. En 2015, les ventes destinées à la « protection » militarisée des frontières dans le monde s'élevaient à 15 milliards d'euros et pourraient atteindre 29 milliards en 2022.⁶

Plus l'insécurité et le nombre de guerres dans le monde augmentent, meilleurs seront les bénéfices de l'industrie de l'armement. Ces entreprises ont un intérêt financier à ce que notre monde reste en conflit, voire même à ce que le nombre de conflits augmente. Le cours des actions est corrélé avec des événements comme les attentats terroristes ou les guerres. Pourtant la valeur boursière de quelques entreprises isolées de l'industrie de l'armement n'est pas essentielle au bon fonctionnement d'institutions suisses comme par exemple les caisses de pension. D'autres produits de placement durables affichent eux aussi des rendements positifs voire dépassent même les performances des produits conventionnels.⁷ En principe, l'on peut dire que le marché des produits durables connaît une croissance continue et qu'il offre des avantages financiers directs à long terme.⁸ Il faut considérer également les bienfaits financiers indirects qui découlent d'une meilleure protection de l'environnement ou, justement, de la diminution des guerres pour la société dans son ensemble.

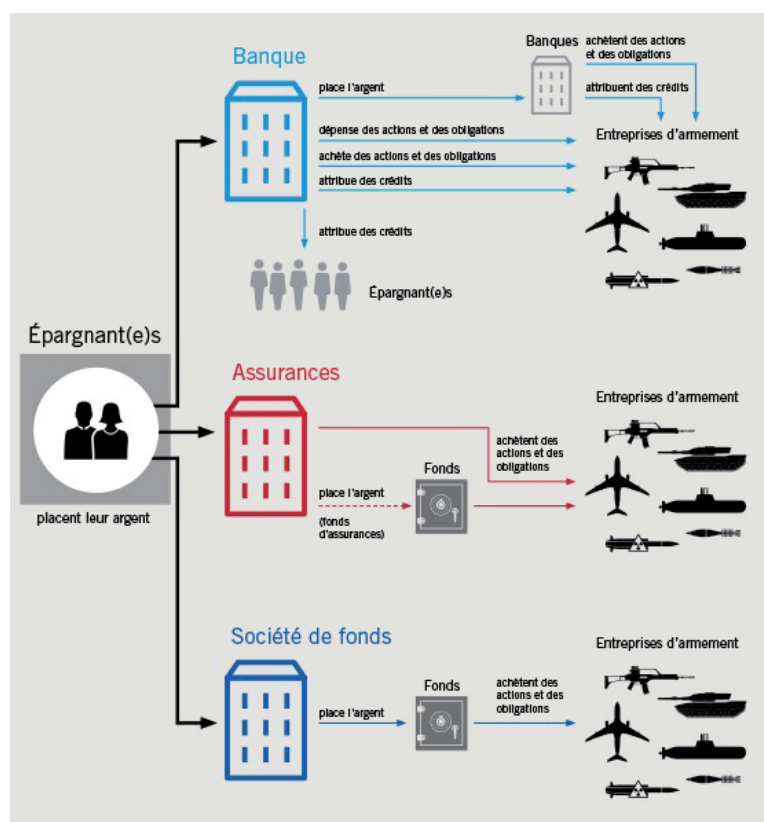
LE FINANCEMENT DE L'INDUSTRIE DE L'ARMEMENT

Le financement a une signification bien plus large que le simple achat et la vente d'actions. Comme toute entreprise ou organisation, les producteurs de matériel de guerre sont aussi confrontés à la réalité qui est d'équilibrer les dépenses et les recettes. Aussi les fabricants de matériel de guerre doivent-ils avoir accès à des fonds de tiers pour couvrir les dépenses courantes pour la production, effectuer des investissements et garantir des bénéfices.

La palette très large des possibilités de financement et la liste très hétérogène des différentes branches donnent lieu à une certaine opacité. Ainsi la question de la manière dont l'industrie de l'armement se finance et de la provenance de ces fonds destinés à la fabrication de ses produits létaux gagne en importance. Pour les personnes non-initiées, il est très difficile de comprendre

les chemins par lesquels les fabricants d'armes obtiennent des liquidités. Ce manque de transparence permet en fin de compte que l'argent de beaucoup de personnes soit investi dans des entreprises qu'ils ne souhaiteraient pas soutenir financièrement en raison de leurs convictions et qui pourraient aussi leur occasionner des dommages directs.

Les recettes provenant de la vente de produits et services constituent une partie importante du financement d'une entreprise. Il existe différentes sortes de financements externes comme les emprunts, les crédits ou l'acceptation de donations. Même si cet argent peut être versé par des personnes privées ou des entreprises, les agents les plus importants sont les acteurs financiers comme les banques, les assurances ou les caisses d'épargne. Il s'agit donc en grande partie de capitaux de tiers. C'est là le nerf de la guerre : une banque investit l'argent que des personnes ont déposé chez elle. Si la banque n'a adopté aucun critère pour exclure certains destinataires, elle est entièrement libre d'investir l'argent comme bon lui semble.



SOURCE: Facing Finance, Die Waffen meiner Bank, 2016, p. 9 (Face à la finance, Les armes de ma banque).

L'autofinancement est l'autre manière d'accéder à l'argent nécessaire pour produire des armes et du matériel de guerre. À partir d'une certaine taille il vaut la peine pour une entreprise de répartir leurs besoins en capitaux sur une multitude d'investisseurs au travers d'actions ou d'autres certificats d'investissement. Les entreprises de l'armement leur proposent des titres de l'entreprise et en faisant miroiter des gains sous forme de dividendes. Puisque les titres ne sont que rarement négociés par unité, le chemin que parcourt l'argent des investisseurs jusqu'à l'entreprise d'armement est un peu plus complexe. Les actions des grosses entreprises de l'armement s'éclipsent dans la grande masse des différentes entreprises dans lesquelles investissent les fonds de placement. Les fonds durables, qui excluent certains produits nocifs pour la société et pour l'environnement, sont nombreux. Or, un investisseur doit sciemment décider d'investir dans un tel fonds. S'il confie la gestion de son argent à un institut financier, il lui incombera d'exiger que son argent n'alimente pas l'industrie de l'armement.

Pour les producteurs de matériel de guerre, les sources de financement externe et interne sont des composantes importantes de tout leur modèle d'affaires. Comme toute autre entreprise ils cherchent à réaliser des profits. Contrairement à d'autres branches économiques, l'industrie de l'armement fabrique des produits qui, au final, servent à ôter des vies humaines. Quand on parle de l'industrie de l'armement, cet aspect est beaucoup trop souvent passé sous silence, comme si elle était comparable avec d'autres branches comme celle des technologies de la communication ou de l'énergie.

LA PLACE FINANCIÈRE SUISSE

La Suisse compte parmi les principales places financières du monde. La Zurich et Genève occupent respectivement la 9^e et 23^e place des plus importantes places financières mondiales d'après le classement du Global Financial Centres Index 20.⁹ On entend par place financière les lieux qui comptent un nombre important de banques et d'assurances, ainsi que d'autres acteurs financiers et dont la base légale est favorable à leur installation.¹⁰

La Suisse abrite en tout 266 banques, cela va des très grandes banques telles que l'UBS et le Crédit Suisse, en passant par celles de taille moyenne comme la Banque cantonale de Zurich, le Groupe Raiffeisen ou Postfinance, jusqu'aux plus petites institutions comme les banques régionales, privées ou encore les caisses d'épargne.¹¹ D'après l'Association suisse des banquiers, ces banques affichent un bilan de plus de 3000 milliards de francs dont environ la moitié est en main des deux grandes banques. Les banques suisses gèrent des fortunes de plus de 6600 milliards de francs dont un petit peu plus de la moitié (51,1%) est d'origine suisse. Cela représente 25% du marché mondial de la gestion de fortune transfrontalière. La Suisse est donc le principal acteur dans ce domaine.¹² En parallèle, il existe également de nombreuses assurances vie et non-vie et des réassurances dont le bilan total avoisine les 654 milliards de francs.¹³

En dehors des banques et des assurances qui sont des acteurs privés, il existe différents acteurs financiers publics. Avec 640 milliards de francs à son actif et un capital propre de 60 milliards de francs, la Banque nationale suisse (BNS) est une des institutions les plus importantes.¹⁴ Le fonds de compensation AVS gère également un volume s'élevant à 34, 8 milliards de francs.¹⁵

Il y a en Suisse près de 1800 caisses de pension, la plupart de droit privé. Les caisses de pension privées et publiques disposent ensemble d'un bilan total de plus de 788 milliards de francs.¹⁶ Tous ces acteurs financiers engrangent de grands bénéfices qu'ils peuvent réinvestir. Bien que les institutions aient pris conscience de la nécessité de critères éthiques dans leurs investissements, seules quelques unes ont pris des mesures pour ne plus investir dans ce commerce de la mort.¹⁷

Toutefois pour pouvoir juger du succès de ces gains, il sied de vérifier le respect de critères éthiques, sociaux et environnementaux. Globalement, la place financière suisse est considérée comme l'une des mieux régulées et surveillées au monde.

La Suisse applique les sanctions de l'ONU, s'engage contre le crime organisé et le financement du terrorisme. La réalité ne correspond toutefois pas toujours à la théorie : l'interdiction de financement quasiment sans conséquence pour les armes prosrites au niveau international (voir sous situation juridique en Suisse) en est le meilleur exemple. Malgré la législation relative au financement du matériel de, l'arbitraire tient encore un place importante en la matière dans notre pays. Cependant, force est de constater qu'une place financière aussi importante que celle-ci a une responsabilité toute particulière concernant le respect et l'application de critères éthiques. L'interdiction des investissements dans les affaires liées à la guerre viendrait compléter un catalogue cohérent de régulations existantes. Notre objectif doit être une économie suisse qui se focalise sur les besoins des personnes et de l'économie réelle, et non pas sur les gains à court terme visibles uniquement sur le papier.

BASES JURIDIQUES

BASES JURIDIQUES AU NIVEAU INTERNATIONAL

Même au niveau international l'on a reconnu que la production de matériel de guerre était problématique. Déjà aujourd'hui des traités signés et ratifiés par la plupart des Etats pour le contrôle des armes s'appliquent notamment dans les domaines des armes nucléaires, chimiques et des armes à sous-munitions pour en réglementer voir partiellement interdire l'utilisation et la fabrication.

Le Traité sur le Commerce des Armes de l'ONU

Parmi les accords internationaux les plus importants, il faut mentionner le Traité sur le Commerce des Armes (TCA) de 2013, qui a été depuis signé par 130 états. Le TCA est né d'une résolution des Nations Unies et s'inspire de ses principes fondamentaux. Son objectif explicite est de contribuer à un monde pacifique avec moins de souffrances humaines et plus de confiance dans les solutions civiles aux conflits. La mise en œuvre du traité exige que les pays signataires établissent des systèmes de contrôle sur la fabrication, la vente et l'utilisation d'armes conventionnelles. La Suisse a participé à l'élaboration du traité et l'a signé avant même son entrée en vigueur le 24 décembre 2014. Malgré le fait que le TCA comprend des démarches très prometteuses, force est de constater qu'il n'a pas d'effets réels sur la production et le commerce des armements. Les pays signataires hésitent à concrétiser l'idée du traité dans leurs législations respectives.

Convention sur les armes à sous-munitions

Plus connue sous les noms de convention contre les bombes à sous-munitions ou des accords d'Oslo, cette convention interdit l'usage, le développement et la production d'armes à sous-munitions ce qui équivaut à une interdiction globale de ces armements. A ce jour, la convention a été signée par 119 états. Malheureusement des pays importants comme la Chine, la Russie et les Etats-Unis ne l'ont ni signée ni ratifiée. La Suisse a ratifié la Convention le 17 juillet 2012, alors que la Commission de politique de sécurité du Conseil national s'était dans un premier temps opposée à cette ratification.¹⁸

Convention sur l'interdiction d'armes chimiques

La convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction (Convention sur l'interdiction des armes chimiques – CIAC) a été signée à Paris en 1993 et a depuis lors été signée par 192 pays, les derniers en date la Syrie, le Myanmar et l'Angola. Seuls l'Egypte, le Sud-Soudan et la Corée du Nord ne l'ont pas signée ni ratifiée.

D'autres accords internationaux importants sont la Convention sur les armes biologiques, la Convention sur certaines armes classiques (CCAC), le traité de non-prolifération des armes nucléaires ainsi que l'objectif n. 16 de l'agenda 2030 de développement durable de l'ONU « Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable ».

BASES JURIDIQUES EN SUISSE

En Suisse le matériel de guerre est soumis à la loi fédérale sur le matériel de guerre (LFMG) et à l'ordonnance sur le matériel de guerre (OMG). La législation nationale a intégré les traités internationaux mentionnés plus haut. Cela a été le cas avec la ratification de la Convention sur les armes à sous-munitions qui a amené en 2013 à une révision de la LFMG pour y introduire l'interdiction du financement direct et indirect du matériel de guerre interdit, notamment les armes atomiques, biologiques et chimiques ainsi que les armes à sous-munitions et les mines antipersonnel.

Ces efforts sont à saluer, mais il faut admettre qu'ils n'ont pas fait leurs preuves. Malgré l'interdiction du financement indirect de matériel de guerre prohibé (Art. 8c LMG), ces financements peuvent se faire sans problème. En effet, lors de la révision on a ajouté à l'Art 8c la phrase « ... si le but visé [du

financement indirect] est de contourner l'interdiction du financement direct. » De plus, le dol éventuel a été explicitement exclu des dispositions pénales y relatives à l'art. 35b al.3 LMG. Partant, le fait de procéder à un financement indirect n'est pas un élément constitutif d'infraction tant qu'il n'y a pas de volonté de contourner le financement direct. Ainsi, les autorités pénales doivent prouver que l'auteur a effectué un financement indirect avec l'intention de contourner le financement direct. Puisqu'il est pratiquement impossible de prouver cette intention chez un auteur de financements indirects d'armements prohibés, dans la réalité cette disposition n'a aucune portée concrète.¹⁹

A l'heure actuelle, il n'existe aucune interdiction du financement du matériel de guerre conventionnel.

LES AFFAIRES DE GUERRE EN SUISSE

Alors que dans les chapitres précédents nous avons présenté de manière générale comment l'industrie de l'armement réalise ses bénéfices et de quelle manière elle est financée, nous traitons maintenant du rôle de la Suisse et de sa grande place financière. Des milliards de francs sont investis et placés au travers de la place financière suisse. Une partie de cet argent parvient à des entreprises qui fabriquent du matériel de guerre. Il ne s'agit pas seulement d'industries qui produisent des armes lourdes comme des blindés, de l'artillerie, des navires de guerre ou des armes légères telles que des fusils, de la munition ou des grenades à main. De l'argent parvient aussi à des entreprises qui fabriquent du matériel de guerre proscrit comme les armes atomiques, biologiques ou chimiques ainsi que des armes à sous-munitions et des mines antipersonnel.

En 2014, la Suisse a investi 798 dollars américains (USD) par habitant.e dans des entreprises qui fabriquent de l'armement nucléaire. En Allemagne ces mêmes investissements s'élevaient à 122 USD/hab. et en Autriche à 9 USD/hab. Même au Royaume-Uni, l'une des cinq puissances nucléaires officielles, ces investissements rapportés à la population sont moins importants qu'en Suisse avec 589 USD/habitant.²⁰

Voici les principaux acteurs de ces investissements:

LES GRANDES BANQUES

En 2015, les deux grandes banques suisses que sont l'UBS et le Crédit Suisse avaient des participations de respectivement 5,6 et 1,2 milliards de francs auprès de fabricants d'armes nucléaires.²¹ L'UBS détient des actions dans 9 industries de l'armement avec un pourcentage supérieur à 0,5% du total du capital actionnaire de ces entreprises. Par exemple, nous pouvons citer les entreprises Fluor²², Boeing²³, Northrop Grumman²⁴ ou Raytheon²⁵. Toutes ces entreprises sont impliquées dans le commerce des armes nucléaires et/ou d'armes à sous-munitions. Ces investissements ne constituent toutefois que la pointe émergée de l'iceberg. Le volume des investissements dans les entreprises qui ne produisent pas d'armes atomiques ou d'autres armes prohibées n'est pas connu.

LES PLUS PETITS BANQUES ET BANQUES CANTONALES

Il n'y a pas que les grandes banques qui soient impliquées aux affaires liées à la guerre. Les petites banques aussi comme Pictet ou Edmond de Rothschild investissent dans des entreprises fabricant des armes atomiques.²⁶ Au travers de fonds de placement et d'autres types d'offres, certaines/les banques cantonales participent également à ces affaires. Là aussi, les volumes d'investissement dans l'ensemble de l'industrie de l'armement ne sont pas connus.

LA BANQUE NATIONALE SUISSE (BNS)

La BNS a investi 800 millions d'USD en 2016 dans des entreprises qui fabriquent de l'armement atomique²⁷ En 2014 encore, la BNS avait pourtant informé qu'elle renonçait « aux actions d'entreprises qui produisent des armements prohibés au niveau international, qui violent massivement des droits humains fondamentaux ou qui causent de manière systématique des dégâts environnementaux graves ».

LES CAISSES DE PENSION

Les caisses de pension investissent dans des entreprises productrices de matériel de guerre avant tout par l'intermédiaire de fonds indexés. C'est ainsi que la caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Berne investit 1,8% du total de ses placements dans de telles entreprises.²⁸ D'autres caisses de pension comme par exemple celles des CFF, de RUAG ou encore Publica investissent environ 0,3% de leurs placements dans les entreprises d'armement.²⁹ En principe on estime qu'entre 4 et 12 milliards de francs en provenance des caisses de pension suisses sont investis dans des entreprises d'armement.³⁰ Comme contre-exemple, l'on peut mentionner la Caisse de pension des employé.e.s de la Ville de Zurich, qui figure parmi les 300 plus grandes caisses de pension au monde et qui exclut de manière conséquente les producteurs d'armes atomiques et d'armes à sous-munitions de son portefeuille d'investissements.

ASSURANCES

A l'instar des investissements de caisses de pension ceux des assurances passent aussi souvent par des fonds indexés. Il est plus que probable que de l'argent aille dans des entreprises d'armement chez ces participants au marché des capitaux. On connaît quelques chiffres réels, par exemple, de SwissRe qui était associé en 2015 à hauteur de 15 millions de dollars au consortium Fluor.³¹ Force est de constater qu'avec un bilan total de 654 milliards de francs suisses, les sommes investies par les assurances sont bien supérieures à ce que les chiffres publiés laissent croire.

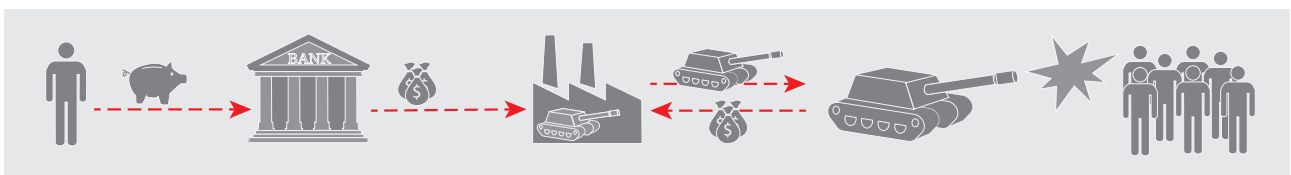
AUTRES ACTEURS

A côté de ces acteurs principaux, il existe d'autres acteurs sur le marché des capitaux, comme par exemple des institutions, des sociétés d'investissement ou fonds de placement qui investissent dans l'industrie de l'armement. La transparence n'étant pas de mise lorsqu'il s'agit de ce commerce mortifère, il n'existe pas de chiffres précis en la matière.

En conclusion, on observe que des milliards de francs suisses sont investis chaque année dans le business de l'armement.

CONSÉQUENCES DU COMMERCE DE GUERRE

LA CHAÎNE DU COMMERCE DE GUERRE



SOURCE: GSoA

Année après année, les guerres font des dizaines de milliers de morts, beaucoup de personnes doivent fuir leur pays, des familles sont séparées et les enfants tout comme les adultes sont traumatisés par la guerre. Les enfants grandissent sans leurs parents, sont recrutés comme enfants-soldats et n'ont

pas aucune perspective en ce qui concerne l'acquisition d'une bonne formation et la possibilité de mener une vie en paix. Ces problèmes sont évoqués tous les jours dans la presse comme s'il s'agissait de lois de la nature. Certes, l'aide humanitaire peut être octroyée et le droit d'asile peut être reconnu aux personnes qui ont fui, mais on ne parle que très rarement de la lutte contre les origines des conflits. Les futures guerres ne pourront toutefois être prévenues que si l'on s'attaque à leurs causes, et le financement du matériel de guerre en fait partie. Pour mieux saisir les relations de causes à effets, nous expliquons ci-dessous notre raisonnement en remontant la chaîne du commerce de guerre de manière simplifiée.

Personne ne fuit volontairement son pays ni s'engage comme enfant-soldat, mais ce sont plutôt les circonstances de guerre qui l'y contraignent. Dans ce contexte une variété de matériel de guerre est utilisée dans le but de tuer des personnes et d'obtenir par la force le contrôle sur un territoire. Les armes utilisées ne sont, dans leur grande majorité, pas fabriquées par les parties au conflit, mais elles sont fournies par d'autres pays ou achetées directement auprès de fabricants d'armes. Pour que les industries d'armement puissent produire du matériel de guerre qui pourra ensuite être acheté et utilisé dans des conflits, elles ont besoin d'argent. Cet argent, elles se le procurent sous forme de prêts, crédits et actions auprès de banques, caisses de pension ou fondations. Les caisses de pension, à leur tour, reçoivent cet argent des personnes exerçant une activité lucrative en Suisse. Notre argent est donc partie prenante de cette chaîne du commerce de guerre.

EXEMPLES

Nous décrivons ici le cas des cinq plus grandes entreprises de l'industrie de l'armement au monde, mettons au jour les participations suisses et leur implication dans les guerres et les conflits.

Lockheed Martin

Lockheed Martin est la plus grande entreprise productrice d'armes dans le monde et a son siège aux USA. En 2015, plus de 90% de son chiffre d'affaires de 46,1 milliards de USD provenait du secteur de l'armement.³² Lockheed Martin est cofinancé par les grandes banques suisses, les caisses de pension et la BNS. En 2015, l'UBS a investi au moins 532 millions dans cette entreprise.³³ Une caisse de pension qui investit dans des actions à l'étranger une partie de son patrimoine de placements et qui pour ce faire applique les dispositions standard des fonds indiciels des marchés boursiers, investit inévitablement dans Lockheed-Martin. En effet, cette entreprise représente 0,21% (cela peut varier légèrement) de l'indice MSCI World, l'un des fonds indiciels les plus courants du marché boursier.³⁴

Lockheed Martin fabrique entre autres des blindés, des avions de combat, des armes à sous-munitions et des systèmes d'armes nucléaires.³⁵ Les Emirats arabes unis ont bombardé des positions en Syrie et dans la guerre au Yémen (contraire au droit international) avec des F-16 produits par Lockheed-Martin. Il en va de même avec l'aviation turque, qui a bombardé les zones kurdes en Syrie et en Turquie. En 2015, l'entreprise a ouvert une succursale officielle au Qatar avec l'objectif déclaré d'augmenter le chiffre d'affaires au Proche- et au Moyen-Orient.³⁶

Boeing

Boeing est une entreprise basée aux USA qui est souvent définie comme un conglomérat mixte. Pourtant la part de l'armement dans son chiffre d'affaires est de 28%. Par ailleurs, Boeing emploie 46400 personnes dans le domaine de l'armement et 74800 dans le civil.³⁷ Au deuxième trimestre 2016, la BNS avait investi au moins 229 millions dollars dans Boeing.³⁸ D'après le rapport « Don't Bank the Bomb » de novembre 2015, l'UBS détenait à l'époque au moins 1,15% des actions de cette société et, depuis 2012, y avait investi au moins 1,2 milliards de dollars.³⁹ De plus, Boeing détient une part de 0,27% du MSCI World Index. Boeing est aussi impliqué dans les affaires liées armes nucléaires⁴⁰ et produit dans le secteur de l'armement surtout des avions de combat.⁴¹ Les F-15 produits par Boeing ont été employés par exemple par l'aviation de l'Arabie

Saoudite dans la guerre au Yémen et par l'aviation israélienne pour bombarder la population civile lors des attaques dans la Bande de Gaza.⁴² Boeing Defence, Space and Security, est bien représentée dans cette région et possède des offices à Riad, Abu Dhabi et Doha.

BAE Systems

BAE Systems est une entreprise d'armement britannique dont la quasi-totalité de la production est concentrée dans la fabrication d'armes. L'UBS détient aussi au moins 1,74%⁴³ du capital actionnaire de cette entreprise. Le Crédit Suisse a également investi entre 2012 et 2015 au moins 130 millions de francs.⁴⁴ BAE fabrique du matériel de guerre tel que des avions de combat, des navires de guerre, des chars d'assaut, des véhicules blindés, des systèmes d'artillerie, des fusées et de la munition.⁴⁵ BAE est impliqué dans la production de systèmes d'armement nucléaire et produit par exemple des fusées nucléaires pour les puissances de frappe américaines et britanniques.⁴⁶ Cette entreprise a, par ailleurs, une filiale totalement autonome en Arabie Saoudite.⁴⁷

Raytheon

Raytheon est une entreprise américaine et, comme BAE, sa production est quasiment entièrement dédiée à l'armement. En 2016, la BNS y a investi au moins 133 millions de dollars malgré le fait que cette entreprise produise des armes à sous-munitions prohibées au niveau international.⁴⁸ L'UBS participe également avec au moins 294 millions de dollars à ce commerce contraire au droit international.⁴⁹ Des munitions produites par Raytheon ont été utilisées par l'Arabie Saoudite lors d'attaques au Yémen qui ont fait des milliers de victimes civiles et qui relèvent de crimes de guerre.⁵⁰ Le matériel de guerre produit par Raytheon a aussi été engagé au cours de la guerre en Irak: dans les seuls 13 premiers jours de guerre l'armée américaine avait tiré 700 missiles Cruise valant 600 000 à 1 millions de dollars/pièce.⁵¹

Northrop Grumman

La BNS a investi dans ce groupe au moins 113 millions⁵², Le Crédit Suisse a, quant à lui, au moins investi 200 millions de francs.⁵³ Northrop Grumman est surtout impliquée dans la production d'avions et de navires de guerre ainsi que dans la fabrication d'armes nucléaires.⁵⁴

Un simple aperçu des cinq plus grandes entreprises productrices d'armement suffit pour se faire une idée de l'implication de l'industrie de l'armement dans les guerres et conflits internationaux. L'intérêt que portent ces entreprises dans des régions qui sont actuellement des foyers de guerres et constituent une menace massive pour la paix au niveau international, sont un indice clair que, pour ces entreprises, l'appât du gain prime largement sur toute autre considération telle que les vies humaines.

LE RÔLE DE LA SUISSE

Comme cela a été montré au chapitre précédent, la Suisse profite fortement des conflits actuels dans le monde. Hormis le fait qu'il est un argument moral selon lequel il n'est pas correct de faire des bénéfices avec des affaires liées à la guerre, la situation est paradoxale et donne lieu à différents objectifs contradictoires. Ci-après, nous mettons brièvement ces contradictions au jour.

BONS OFFICES

La Suisse s'engage en faveur d'une résolution pacifique des conflits en mettant à disposition ses bons offices, ce qui est tout à fait pertinent en raison de sa neutralité, et cela a contribué dans plusieurs situations à des solutions pacifiques. Dans certains conflits armés et certaines guerres, la Suisse occupe une position clé d'un point de vue géopolitique. Par exemple, la Suisse est le seul

pays au monde qui sert d'intermédiaire entre l'Arabie Saoudite et l'Iran. Ces efforts sont en complète contradiction avec le financement de la production de matériel de guerre qui tire profit de situations de guerre et de conflit.

LA SUISSE EN TANT QU'ETAT DÉPOSITAIRE DES CONVENTIONS DE GENÈVE

Les quatre conventions signées à Genève en 1949, constituent aujourd'hui encore le noyau dur du droit international humanitaire et régissent les obligations des Etats envers les blessés et les prisonniers de guerre. La quatrième Convention de Genève est très importante parce qu'elle doit protéger les populations civiles face à la violence et l'arbitraire.⁵⁵ Comme on peut le constater dans les conflits actuels, les morts et blessés ne sont pas seulement des soldats mais aussi un grand nombre de civils, souvent plus nombreux que les victimes militaires. Au travers du financement de l'industrie de l'armement, l'on continue à alimenter ces guerres et l'on s'accommode de la mort de personnes civiles.

LA NEUTRALITÉ SUISSE

En tant que pays neutre, la Suisse est tenue de ne pas prendre partie à des guerres entre Etats en l'absence d'une résolution de l'ONU. Et, en ce qui concerne l'exportation de matériel de guerre, elle doit traiter toutes les parties au conflit de manière égale. Par ailleurs, selon le Département fédéral des Affaires étrangères (DFAE), la Suisse met sa neutralité à disposition de la paix et du bien-être.⁵⁶ Par le financement de l'industrie de l'armement, les intermédiaires financiers suisses placent le profit au premier rang de leurs préoccupations et menacent ainsi la paix, la sécurité et le bien-être dans le monde. Certes, à l'exception la BNS et de certains agents financiers publics, l'Etat ne participe pas directement à ces affaires, mais il est tenu, en vertu de l'art. 2 al. 4 de la Constitution, de s'engager « en faveur d'un ordre international juste et pacifique. »

SUSTAINABLE DEVELOPMENT GOALS

La Suisse a participé à l'élaboration des objectifs de développement durable (ODD) et les a signés. Elle s'est ainsi engagée à soutenir l'objectif 16.1, qui prévoit de « réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés ».⁵⁷ Le financement des entreprises d'armement contribue non pas à la réduction mais, au contraire, à une augmentation de la violence et du nombre de décès. Cela va ainsi à l'encontre des ODD.

Ces quatre exemples démontrent que les bons offices, les Conventions de Genève, la neutralité suisse et les objectifs de développement durable constituent à eux-seuls des arguments de poids et suffisants pour interdire le financement du matériel de guerre. La Suisse demeurerait ainsi cohérente dans ses agissements. Malgré tout, l'on continue à effectuer des investissements contraires à la tradition humanitaire de la Suisse, tradition qu'elle aime à rappeler. La Suisse devrait prendre conscience de ses responsabilités en matière de politique de sécurité ainsi qu'au niveau géopolitique et poursuivre de manière systématique des objectifs de développement durable et de promotion de la paix.

L'INITIATIVE

BUT DE L'INITIATIVE

Selon Amnesty International, au moins 500 000 personnes meurent chaque année dans des guerres et des conflits armés. Bien plus encore sont blessées, violées ou contraintes de fuir leur pays. La diffusion de matériel de guerre y contribue pour beaucoup.⁵⁸

L'initiative « Pour une interdiction du commerce de guerre » demande que la Suisse contribue davantage à la construction d'un monde pacifique et prenne ses responsabilités en matière de politique de

sécurité. L'initiative veut empêcher les investissements dans des sociétés qui fabriquent du matériel de guerre, par exemple des armes nucléaires, des blindés, des armes à petit calibre ou des munitions. La Suisse apporterait ainsi une contribution importante à la crise migratoire.

La plupart des entreprises d'armement cotées en bourse ont leur siège principal à l'étranger. La plus grande partie de l'argent investi par prestataires de services financiers suisses dans l'industrie de l'armement part ainsi à l'étranger. L'initiative « Pour une interdiction du commerce de guerre » veut donc mettre un terme au flux d'argent vers l'industrie de l'armement à l'étranger. Contrairement à sa propre industrie de l'armement, la Suisse ne peut exercer aucune influence sur la production et l'exportation de matériel de guerre issues de la production d'armes internationale.

Parallèlement à l'interdiction de financement de l'industrie de l'armement par les institutions financières suisses, le conseil fédéral doit s'atteler à mettre à l'agenda politique international la question du financement du matériel de guerre, comme étant un élément fondamental de toute politique de paix cohérente.

LA TENEUR DE L'INITIATIVE

Initiative populaire fédérale

« Pour une interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre »

La Constitution est modifiée comme suit:

Art. 107a Interdiction de financer les producteurs de matériel de guerre

¹ Le financement des producteurs de matériel de guerre par la Banque nationale suisse, par les fondations, ainsi que par les institutions de la prévoyance publique et de la prévoyance professionnelle est interdit.

² Sont réputées producteurs de matériel de guerre les entreprises dont plus de 5 % du chiffre d'affaires annuel proviennent de la production de matériel de guerre. Les équipements de déminage humanitaire ainsi que les armes de chasse et de sport, y compris les munitions correspondantes, ne sont pas considérés comme matériel de guerre.

³ Sont réputées financement d'un producteur de matériel de guerre les opérations suivantes:

- a. l'octroi à un producteur de matériel de guerre d'un crédit, d'un prêt, d'une donation ou d'un avantage financier comparable;
- b. la prise de participation dans un producteur de matériel de guerre et l'acquisition de titres émis par un producteur de matériel de guerre;
- c. l'acquisition de parts de produits financiers, comme les placements collectifs de capitaux et les produits structurés, si ces produits financiers contiennent des produits de placement visés à la let. b.

⁴ La Confédération s'engage sur le plan national et international en faveur de la mise en place de conditions analogues applicables aux banques et aux assurances.

Art. 197, ch. 12

12. *Disposition transitoire ad art. 107a (Interdiction de financer les producteurs de matériel de guerre)*

¹ Si la législation correspondante n'est pas entrée en vigueur quatre ans après l'acceptation de l'art. 107a par le peuple et les cantons, le Conseil fédéral édicte les dispositions d'exécution nécessaires par voie d'ordonnance; ces dispositions s'appliquent jusqu'à l'entrée en vigueur de la législation en question.

² À compter de l'acceptation de l'art. 107a par le peuple et les cantons, aucun nouveau financement au sens de l'art. 107a ne peut plus être effectué. Les financements en cours doivent être liquidés dans un délai de quatre ans.

EXPLICATIONS

Quels sont les acteurs concernés par l'initiative?

Les acteurs concernés par l'initiative sont définis à l'Art. 170a (nouveau) al. 1 de la Constitution fédérale. Il ne s'agit pas de producteurs de matériel de guerre, mais d'acteurs financiers qui placent de l'argent auprès de ces producteurs.

La Banque nationale suisse (BNS), les fondations de droit suisse et les institutions publique et privée de la prévoyance vieillesse sont directement concernées par l'initiative. L'on considère comme institutions de prévoyance publiques l'assurance-vieillesse et survivants (AVS) ainsi que les prestations complémentaires (PC), l'assurance-invalidité (AI) et les allocations pour perte de gains en cas de service ou maternité (APG). Aussi le Fonds de compensation de l'AVS est-il concerné. Sont considérées comme institutions de prévoyance professionnelle toutes les institutions de pré-voyance de droit public et privé.

Les banques et les assurances sont également concernées. D'une part, dans leur fonction de fiduciaires, les banques sont dépositaires du patrimoine des caisses de pension. Aux produits de placement durables existants s'ajouteraient d'autres instruments de placement durables. D'autre part, l'acceptation de l'Art. 107a al. 4, obligerait la Confédération à promouvoir l'application de conditions semblables pour les banques et les assurances sur les plans national et international.

Qui sont les producteurs de matériel de guerre?

Le concept de « producteur de matériel de guerre » est un concept juridique nouveau. Il comprend les entreprises qui réalisent plus de cinq pourcent de leur chiffre d'affaires au travers de la fabrication de matériel de guerre.

Selon ces termes, sont considérées comme entreprises productrices de matériel de guerre toutes les entités juridiques et organisationnelles, nationales et internationales qui exercent une activité économique. Les conglomerats, qui ont différentes composantes ou filiales qui peuvent poursuivre des buts différents, tombent sous cette définition. Le chiffre d'affaires annuel définit le chiffre d'affaires total d'une entreprise pendant une année comptable. La production englobe la fabrication à titre commercial et la transformation à titre commercial de matériel de guerre ainsi que la fabrication de pièces détachées essentielles à cette fin.

Ne sont pas considérés comme matériel de guerre les engins qui sont utilisés pour le déminage humanitaire. Il arrive encore que le déminage humanitaire soit effectué avec des engins basés sur des châssis de blindés qui sont alors considérés comme des biens militaires spécifiques. L'initiative ne souhaite pas poser d'obstacles au déminage et a donc prévu une exception pour ces engins.

De même, les armes de chasse et de sport ne tombent pas sous la catégorie du matériel de guerre du moment qu'elles sont clairement identifiables en tant que telles et qu'elles ne peuvent pas être appropriées au combat, comme par exemple les fusils de biathlon. L'exception ne vaut pas pour les fusils d'assaut avec système de blocage du feu en rafale et autres armes semblables que l'on retrouve souvent dans les conflits armés. Les biens militaires spécifiques ne tombent pas sous l'interdiction de financement, comme c'est le cas dans d'autres dispositions de la législation suisse.

Qu'est-ce qui est interdit?

Le financement des producteurs de matériel de guerre est interdit. Plusieurs activités ont été réglées explicitement dans le texte constitutionnel pour le rendre applicable.

L'article 3 du texte de l'initiative définit ce que l'on entend par financement de matériel de guerre.

Les trois articles passent en revue tous les investissements directs et indirects dans des entreprises productrices de matériel de guerre qui sont interdits. Ce concept général comprend aussi bien tous les types d'investissements pratiqués à l'heure actuelle que les produits d'investissement qui ne le sont pas encore. La branche de la finance est en constante évolution et développe sans cesse de nouveaux produits d'investissement. La formulation se veut ouverte afin d'inclure aussi les possibilités de financement qui n'existent pas encore ou qui ne sont pas encore utilisées.

La première et la deuxième lettre de l'article 3 indiquent ce que l'on entend par investissements directs dans les producteurs de matériel de guerre. Les investissements directs sont une forme simple de financement par laquelle un institut financier fait parvenir au producteur de matériel de guerre des avantages financiers directs. Cela se fait par l'acquisition de parts de l'entreprise ou au travers de l'octroi de crédits. Par contre, les investissements indirects d'un acteur financier sont ceux où il y a un intermédiaire entre l'institut financier et le producteur de matériel de guerre. Les fonds d'actions et leurs substituts, les produits structurés et les possibilités de placement comparables peuvent faire office d'intermédiaires, où il n'y a aucun contact direct entre l'agent financier et le producteur de matériel de guerre qui en bénéficie, ce grâce à l'intervention de tiers.

Dispositions transitoires

Ces dispositions ont été ajoutées au texte de l'initiative afin que celle-ci puisse être mise en application sans entraves. D'une part, le Conseil fédéral est tenu de régler par voie d'ordonnance les dispositions d'application nécessaires si ces lois ne sont pas adoptées dans un délai de quatre ans. D'autre part, l'économie privée est obligée de stopper tous les financements en cours dans un délai de quatre ans. De plus, avec l'acceptation de l'initiative il sera interdit d'effectuer de nouveaux financements selon l'Art. 107a (nouveau) al. 3 Cst.

Qu'exige l'initiative des banques et assurances ?

L'initiative fédérale « pour une interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre » interdit les financements directs et indirects des entreprises dont le chiffre d'affaire annuel compte plus de 5% dédié à la fabrication de matériel de guerre. Le matériel de guerre interdit au niveau international fait rarement l'objet d'un financement direct par des banques, via l'octroi d'un crédit ou d'un don. Cependant, les financements indirects à travers des instruments comme des fonds, des produits indexés ou similaires sont monnaie courante pour les banques et les assurances. Le fait d'investir dans tel fond ou dans tel index n'est pas une action neutre. Nous ne pouvons plus accepter que l'on investisse dans l'industrie de l'armement. L'initiative contribue à combler une lacune de la loi en interdisant les investissements directs et indirects. Les effets de l'initiative sur la finance privée (banques et assurances) sont détaillés brièvement ci-dessous.

Responsabilité des entreprises

Les dispositions légales actuelles ne permettent pas de considérer une banque ou une assurance comme une entité devant rendre des comptes. L'interdiction de financement du matériel de guerre, telle que mentionnée dans la loi sur le matériel de guerre (LMG) s'applique à une entreprise uniquement si l'on peut identifier une personne responsable. L'art. 107a §4 Cst (nouveau) identifie les banques et les assurances comme actrices responsables. Grâce à cela, la responsabilité de ces organisations en matière d'investissements dans le commerce de la guerre est pour la première fois engagée. La nouvelle norme contraint les entreprises à adapter de façon proactive leurs critères de créance et de financement, puisque en cas de procédure pénale, elles pourraient être condamnées. Il est indispensable de repenser la pratique financière actuelle, afin d'y introduire une réflexion éthique et morale. L'initiative encourage directement l'indépendance des banques et assurances.

Transparence lors des dispositifs et des processus de financement

L'interdiction du financement du matériel de guerre et les pénalités pour les entreprises contraignent les banques et les assurances à remettre en question leurs dispositifs. Si elles détiennent des fonds, des produits structurés ou tout autre produit financier elles doivent les dénoncer. C'est à cette condition que l'on voit apparaître des produits financiers durables qui améliorent la transparence de la place financière suisse.

Générer des fonds d'investissement durables

L'art. 107a §1 Cst (nouveau) considère les caisses de pension comme des actrices concernées par l'initiative. Tout comme les banques elles doivent mettre en place des fonds d'investissement éthiques et moraux. Les caisses de pension pourront ainsi plus mettre leur capital au service non des producteurs de matériel de guerre. La banque comme gérante de patrimoine devra créer des alternatives attrayantes pour attirer également des investisseurs étrangers.

Application internationale

La finance internationale est une construction globalisée. Il ne suffit pas de faire appel ment unique à la Suisse pour moraliser les institutions. C'est pourquoi, le financement du matériel de guerre doit être encore plus fermement restreint par le conseil fédéral. Cela va de paire un effort accru de moralisation de la finance au niveau international. L'application internationale d'une interdiction de financement du matériel de guerre peut être pensé en rapport avec le but le numéro 16 de l'agenda 2030 de l'ONU qui soutient des sociétés pacifiques et inclusives en garantissant l'accès à chacun et chacune à la justice ainsi qu'à des institutions efficaces. La Suisse joue ainsi un rôle important dans la mise en œuvre de l'agenda 2030 et fait figure de précurseur. L'initiative « pour une interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre » représente une réelle opportunité de concrétiser ces attentes.⁵⁹

LA MISE EN ŒUVRE DE L'INITIATIVE

Après l'acceptation de l'initiative « Pour l'interdiction des affaires liées à la guerre » les acteurs établis en Suisse définis à l'art. 107a (nouveau) ne pourront plus effectuer aucun nouvel investissement de toutes sortes dans les entreprises productrices d'armement. Il faudra établir les conditions correspondantes pour les banques et les assurances. Une telle sortie est réalisable tant pour les stratégies de placement actives que pour les stratégies de placement passives, qui consistent à simplement investir dans des fonds. Par exemple il existe déjà un fonds du MSCI World qui exclut les investissements dans le matériel de guerre : le MSCI SRI (Socially Responsible Index). Ce dernier exclut les entreprises actives dans l'énergie nucléaire, le tabac, l'alcool, les jeux de hasard, le matériel de guerre, les armes non militaires, les organismes génétiquement modifiés et la pornographie. De plus, il applique de manière conséquente une sélection positive ciblée appelée « best in class » où les entreprises les plus durables sont privilégiées par rapport aux moins durables.⁶⁰ Ces dix dernières années cet indice socialement acceptable a même fait état d'une meilleure performance que le MSCI World normal.⁶¹ En raison de leur composition modifiée, les fonds durables ont une moindre volatilité, raison pour laquelle ils sont aussi tendanciellement moins sensibles aux crashes boursiers. Des placements dans le MSCI SRI auraient rapporté ces dix dernières années des gains supérieurs aux investisseurs opérant en Suisse.

Aujourd'hui, plusieurs grandes banques proposent déjà des produits desquels l'industrie d'armement est exclue. Ainsi l'UBS propose de composer sur demande de ses clients des portefeuilles d'actions qui excluent les investissements qui ne sont pas justifiables éthiquement. Par exemple l'UBS offre un fonds qui correspond à cet indice.⁶² Les deux indices (MSCI World et MSCI SRI) se trouvent selon l'UBS dans la même catégorie de risques (5) et les diversifications, tant sectorielle que régionale, du MSCI SRI s'y retrouvent. Mais l'UBS n'est pas la seule banque qui offre des fonds d'investissements durables. D'autres banques comme J. Safra Sarasin⁶³, la Deutsche Bank⁶⁴ et beaucoup d'autres offrent déjà aujourd'hui des fonds et des mandats qui excluent l'industrie de l'armement. Au total les investissements durables en Suisse s'élèvent à 71,3 milliards de francs et le marché des investissements durables croît d'année en année de plusieurs milliards de francs.⁶⁵ Les investisseurs institutionnels en détiennent une part grandissante. Depuis beaucoup d'années la Banque alternative suisse est exemplaire à cet égard, en excluant de ses investissements l'industrie de l'armement et d'autres domaines douteux du point de vue éthique et de la durabilité.

Il existe sans aucun doute des fonds d'investissement durables qui présente la même rentabilité que les fonds d'investissement et les fonds indexés habituels. De plus, il est, à l'heure actuelle, très facile pour un institut financier de procéder au contrôle technique et de faisabilité: des prestataires de services comme yoursri.com contrôlent tous les dossiers sans que l'assurance ou la banque n'ait à contrôler chaque société indexée dans un fonds séparément.

Pour la place financière suisse, une sortie de l'industrie de l'armement n'est pas seulement souhaitable pour des raisons éthiques, mais serait avantageuse aussi du point de vue financier. L'initiative « Pour l'interdiction du commerce de guerre » ne représente donc aucun danger pour les placements des investisseurs en Suisse et cela de manière socialement durable.

Exemples nationaux et internationaux

Aujourd'hui déjà il y a des acteurs financiers en Suisse qui excluent les investissements dans les entreprises d'armements : par exemple les caisses de pension comme la Fondation Abendrot et l'institution de prévoyance Nest n'investissent pas leur argent dans l'industrie de l'armement et arrivent néanmoins à atteindre des rendements à la hauteur du marché. La caisse de pension de la Ville de Zurich, une des 300 plus grandes caisses de pension au monde, exclut de manière systématique les producteurs d'armes nucléaires et d'armes à sous-munitions depuis 2016.⁶⁶ De plus, en décembre 2015, plusieurs investisseurs significatifs (le Fonds de compensation de l'AVS, la caisse de pension en faveur du personnel de la Confédération, celle du canton de Zurich et de Swisscom, la Poste et des CFF ainsi que la Suva) ont fondé l'Association suisse pour des investissements responsables (ASIR). Le but de l'ASIR est de « fournir des prestations à ses membres afin qu'ils puissent, dans le cadre de leurs décisions de placement, assumer globalement leur responsabilité environnementale, sociétale et économique. » Cela comprend notamment l'élaboration de critères normatifs, le « Screening and monitoring des portefeuilles des membres », le « dialogue avec les entreprises pour lesquelles un manquement systématique a été constaté par rapport aux critères normatifs » ainsi que la « soumission de propositions d'exclusion dans le cas où un dialogue n'a pas mené à une amélioration ou si le modèle d'entreprise conduit à une violation massive des critères normatifs ».⁶⁷

Ceux-ci se basent en particulier sur l'art. 2 de la Constitution fédérale selon lequel la Confédération « s'engage en faveur de la conservation durable des ressources naturelles et en faveur d'un ordre international juste et pacifique. » C'est pourquoi l'ASIR exclut les investissements dans des entreprises qui ne respectent pas les droits humains, les lois du travail, les dispositions de protection de l'environnement ainsi que les principes de la bonne gouvernance comme la lutte contre la corruption et aussi les investissements dans le matériel de guerre interdit (donc armes nucléaires, armes biologiques, chimiques et à sous-munitions) (art.7 LMG).

Au niveau international aussi il y a des fonds de placement qui n'investissent pas dans l'industrie de l'armement ou dans des armes prohibés, comme par exemple le Fonds d'Etat norvégien, qui avec 868 milliards d'actifs, figure parmi les plus grands fonds du monde. Cela montre que le désinvestissement pour des motifs éthiques est possible et rentable, et cela est aussi valable pour les acteurs financiers opérant en Suisse.⁶⁸

Les conséquences pour l'industrie de l'armement

Une acceptation de l'initiative aurait pour conséquence la soustraction d'une partie importante de l'argent qui finance l'industrie de l'armement internationale. Les entreprises d'armement internationales ne feraient pas faillite pour autant. Si l'une des principales places financières au monde arrêtaient ses investissements dans l'industrie de l'armement, cela aurait des conséquences qui se feraient ressentir et aurait une fonction d'exemple pour d'autres places financières, investisseurs et Etats.

ARGUMENTS

Actuellement, l'argent de nos caisses de pension et la richesse nationale sont investis par la Banque nationale dans les grands conglomérats de l'armement. Les caisses de pension investissent entre 4 et 12 milliards de francs suisses dans les consortiums d'armement. En 2016, la BNS investissait plus de 800 millions de francs suisses dans les producteurs d'armes nucléaires. Avec l'initiative contre le commerce de guerre, nous mettrons un point final à cela !

L'INITIATIVE LUTTE CONTRE LES CAUSES DES DÉPLACEMENTS FORCÉS

Jamais, depuis la Seconde Guerre mondiale, il n'y a eu autant de personnes en fuite qu'aujourd'hui. La plupart de ces personnes fuient en raison des guerres et conflits actuels ou des conséquences de guerres passées. L'industrie de l'armement profite et attise ces conflits avec ses livraisons d'armes. En amoindrissant la manne financière des armes, l'initiative contribue à lutter contre les causes des déplacements forcés .

L'INITIATIVE EST UNE CONTRIBUTION À UN MONDE PLUS PACIFIQUE

Avec l'initiative « Pour l'interdiction du commerce de guerre » la Suisse ne s'enrichirait plus grâce à la course aux armements internationale ainsi qu'à la faveur des guerres et des conflits armés. Chaque année la production et la vente de matériel de guerre s'élève à des centaines de milliards de francs. Ce matériel de guerre est immédiatement engagé les guerres et les conflits du moment ou encore plusieurs années après. Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, le nombre de guerres en cours n'a jamais été aussi grand qu'aujourd'hui. L'initiative contribue à en diminuer le nombre et l'étendue. Si moins d'armes sont financées, leur production et leur utilisation dans les guerres se réduira également.

L'INITIATIVE PROTÈGE LA NEUTRALITÉ DE LA SUISSE

La Suisse se veut neutre. Mais si des milliards de francs suisses sont envoyés dans des guerres et des conflits, cela contraire à la neutralité. La Suisse n'intervient pas militairement dans les guerres. L'initiative interdira aussi le financement des interventions militaires par la place financière suisse.

L'INITIATIVE RENFORCE UNE POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET UNE POLITIQUE ÉTRANGÈRE CRÉDIBLES

La neutralité et la tradition humanitaire sont les pierres angulaires de notre pays. Lorsque de l'argent suisse se retrouve mêlé à des conflits, cela donne un signal contradictoire. La suisse doit s'efforcer de contribuer à trouver des solutions diplomatiques aux conflits et doit cesser de les alimenter. Au niveau géopolitique, la Suisse joue un rôle important comme partenaire neutre pour des négociations directes (par exemple les conférences sur la Syrie ou les bons offices entre l'Iran et l'Arabie Saoudite). Dans sa politique étrangère la Suisse devrait se concentrer sur ses atouts et ne pas saboter sa politique de manière contradictoire en alimentant des guerres. L'initiative contribue à une politique étrangère et de sécurité cohérente et crédible de la Suisse.

L'INITIATIVE NOUS DONNE UN DROIT DE CODÉCISION SUR LA RICHESSE NATIONALE

Aujourd'hui, la banque nationale (BNS) suisse décide seule de la façon dont elle veut investir notre richesse. Dans de nombreuses caisses de pension, seule une poignée de conseiller.ère.s en placement décident de la façon dont sont placées nos retraites. Grâce à l'initiative contre le commerce de guerre, nous pouvons empêcher que notre argent nourrisse les consortiums d'armement. L'initiative mène non seulement vers un plus grand droit de regard sur notre argent, mais elle contraint également la place financière à plus de transparence.

SOURCES

- ¹ Peace Research Institute Oslo, Trends in Armed Conflicts. 1946-2015, Oslo, 2016, S. 2. [31.03.2017]
- ² Sipri, (2015): The SIPRI top 100 ArmsProducing and Military Services Companies. [31.03.2017]
- ³ Schweizerische Bankiervereinigung, Der Finanzplatz Schweiz in Zahlen, 2016. [31.03.2017]
- ⁴ Stockholm International Peace Research Institute, Trends in International Arms Transfers. 2016, Solna, 2017, S. 2. [31.03.2017]
- ⁵ <http://www.sipri.org/databases/armstransfers> [31.03.2017]
- ⁶ Akkerman, Mark, Border Wars, 2016, S. 35. [31.03.2017]
- ⁷ MSCI, MSCI World SRI Index, 2017, S. 1. [31.03.2017]
- ⁸ WWF, Schweizer Pensionskassen und verantwortungsvolles Investieren, 2016, S. 18. [31.03.2017]
- ⁹ http://www.longfinance.net/images/gfci/20/GFCI20_26Sep2016.pdf, S. 4. [31.03.2017]
- ¹⁰ <https://www.imf.org/external/np/mae/oshore/2000/eng/back.html> [22.03.2017]
- ¹¹ Schweizerische Nationalbank, Die Banken der Schweiz, 2015, S. 5. [31.03.2017]
- ¹² <http://www.swissbanking.org/de/finanzplatz/finanzplatz-in-zahlen/der-schweizer-bankensektor-1> [31.03.2017]
- ¹³ FINMA, Bericht über den Versicherungsmarkt 2015, 2016, S. 5. [20.03.2017]
- ¹⁴ https://www.snb.ch/de/i/about/snb/annacc/id/snb_annac_balance [20.03.2017]
- ¹⁵ http://www.compenswiss.ch/asset/de/?page_name=asset [20.03.2017]
- ¹⁶ Bundesamt für Statistik, Die berufliche Vorsorge in der Schweiz. Kennzahlen der Pensionskassenstatistik 2011–2015, S. 9, [21.03.2017]
- ¹⁷ Beispielsweise von der Alternativen Bank Schweiz: ABS, Auszug aus den ABS-Kriterien im Anlagegeschäft. Faktenblatt, Stand Juli 2013.
- ¹⁸ <https://www.parlament.ch/press-releases/Pages/2011/mm-sik-n-2011-10-18.aspx> [16.03.2017]
- ¹⁹ BHCRC, Schweizerisches Finanzierungsverbot von Kernwaffen im KMG, 2015, S. 15.
- ²⁰ Zahlen basierend auf Snyder, S./van der Zeijden, W./Beenes, M. (2015): Don't bank on the bomb. Pax, Utrecht, S. 32ff.
- ²¹ Snyder, S./van der Zeijden, W./Beenes, M. (2016): Don't bank on the bomb. Pax, Utrecht, S. 79/99.
- ²² <http://www.dontbankonthebomb.com/fluor/> [22.03.2017]
- ²³ <http://www.dontbankonthebomb.com/boeing/> [22.03.2017]
- ²⁴ <http://www.dontbankonthebomb.com/northrop-grumman/> [22.03.2017]
- ²⁵ <http://www.dontbankonthebomb.com/raytheon/> [22.03.2017]
- ²⁶ PAX, Switzerland Briefing Paper, October 2015, S. 8. [30.03.17]
- ²⁷ U.S. Securities and Exchange Commission. [30.03.2017]
- ²⁸ <http://www.derbund.ch/bern/stadt/kriegstreiberei-mit-geldern-aus-der-altersvorsorge/story/12166865> [30.03.17]
- ²⁹ <http://www.nzz.ch/schweiz/aktuelle-themen/berufliche-vorsorge-pensionskassen-des-bundes-auch-an-ruestungsfirmen-beteiligt-ld.114213> [30.03.17]
- ³⁰ <http://www.blick.ch/news/mords-geschaeft-mit-rentengeldern-pensionskassen-stecken-milliarden-in-ruestungsfirmen-id4901304.html> [30.03.17]
- ³¹ Snyder, S./van der Zeijden, W./Beenes, M. (2016): Don't bank on the bomb. Pax, Utrecht, S. 97.
- ³² <http://www.lockheedmartin.com/us/news/annual-reports.html> [27.03.2017]
- ³³ Snyder, S./van der Zeijden, W./Beenes, M. (2016): Don't bank on the bomb. Pax, Utrecht, S. 99.
- ³⁴ <https://www.msci.com/constituents> [30.03.17]
- ³⁵ <http://www.facing-finance.org/de/database/companies/lockheed-martin-corp/> [30.03.17]
- ³⁶ <http://www.webcitation.org/6dL15AcYy?url=http://www.nytimes.com/2015/04/19/world/middleeast/sale-of-us-arms-fuels-the-wars-of-arab-states.html> [30.03.17]
- ³⁷ <http://www.boeing.com/company/general-info/> [30.03.17]
- ³⁸ https://www.sec.gov/Archives/edgar/data/1582202/000158220216000007/xslForm13F_X01/InfoTable_Q22016_V3.xml [30.03.17]
- ³⁹ PAX, Switzerland Briefing Paper, October 2015, S. 10. [30.03.17]
- ⁴⁰ <http://www.dontbankonthebomb.com/boeing/> [30.03.17]

- ⁴¹ <http://www.boeing.com/defense/> [30.03.17]
- ⁴² <http://www.webcitation.org/6dL15AcYy?url=http://www.nytimes.com/2015/04/19/world/middleeast/sale-of-us-arms-fuels-the-wars-of-arab-states.html> [30.03.17]
- ⁴³ <http://www.dontbankonthebomb.com/hall-of-shame-2015-u/> [30.03.17]
- ⁴⁴ <http://www.dontbankonthebomb.com/2015-hall-of-shame-c/> [30.03.17]
- ⁴⁵ <http://www.baesystems.com/en/our-company/corporate-responsibility/working-responsibly/faqs/what-products-do-you-make-and-sell> [30.03.17]
- ⁴⁶ <http://www.dontbankonthebomb.com/bae-systems/> und <http://www.dontbankonthebomb.com/trident-renewal-the-companies-behind-the-missiles/> [30.03.17]
- ⁴⁷ <http://www.baesystems.com/en/our-company/our-businesses/bae-systems-saudi-arabia/about-us/our-role> [30.03.2017]
- ⁴⁸ https://www.sec.gov/Archives/edgar/data/1582202/000158220217000001/xslForm13F_X01/InfoTable_Q42016.xml [30.03.2017]
- ⁴⁹ Snyder, S./van der Zeijden, W./Beenes, M. (2016): Don't bank on the bomb. Pax, Utrecht, S. 99.
- ⁵⁰ <http://www.dailyrecord.co.uk/news/scottish-news/revealed-bombs-partly-built-scotland-8532118> [30.03.2017]
- ⁵¹ <https://www.welt.de/print-welt/article567882/US-Ruestungskonzerne-profitieren-von-Kriegsausgaben.html> [30.03.2017]
- ⁵² https://www.sec.gov/Archives/edgar/data/1582202/000158220217000001/xslForm13F_X01/InfoTable_Q42016.xml [30.03.2017]
- ⁵³ Snyder, S./van der Zeijden, W./Beenes, M. (2016): Don't bank on the bomb. Pax, Utrecht, S. 79.
- ⁵⁴ <http://www.dontbankonthebomb.com/trident-renewal-the-companies-behind-the-missiles/> [30.03.2017]
- ⁵⁵ <https://www.admin.ch/opc/de/classified-compilation/19490188/index.html> [30.03.2017]
- ⁵⁶ <https://www.eda.admin.ch/eda/de/home/aussenpolitik/voelkerrecht/neutralitaet.html> [30.03.2017]
- ⁵⁷ <https://sustainabledevelopment.un.org/sdg16> [30.03.2017]
- ⁵⁸ Amnesty International: Banks, Arms and Human Rights Violation. Luxemburg, 2016. S.5. [30.03.2017]
- ⁵⁹ EDA, Agenda 2030. [30.03.2017]
- ⁶⁰ MSCI (2016): MSCI Global Socially Responsible Indexes Methodology. [30.03.2017]
- ⁶¹ MSCI (2016): MSCI WORLD SRI INDEX (USD) [30.03.2017]
- ⁶² <https://www.ubs.com/magazines/investing/de/auf-kurs-bleiben/2016/nachhaltiges-anlegen.html> [30.03.2017]
- ⁶³ http://www.jsafrasarasin.ch/internet/ch/ch_index/ch_sustainability/ch_sustainable_investment/ch_our_concept.htm [30.03.2017]
- ⁶⁴ Offerte der Deutschen Bank zuhanden der Gruppe Schweiz ohne Armee
- ⁶⁵ Forum nachhaltige Geldanlagen, Marktbericht Nachhaltige Geldanlagen 2015, S. 46/51 [30.03.2017]
- ⁶⁶ <https://www.pkzh.ch/pkzh/de/index/nachhaltigkeitspolitik/die-nachhaltigkeitsstrategie-der-pkzh-in-kuerze1.html> [30.03.2017]
- ⁶⁷ <http://www.svvk-asir.ch/> [30.03.2017]
- ⁶⁸ <https://www.nbim.no/no/fondet/markedsverdi/nokkeltall> [30.03.2017]; Umrechnungskurs vom 31.03.2016